

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale,

- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 modifié autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours externe spécial de recrutement de professeurs agrégés de l'enseignement du second degré,
- Vu l'arrêté du 20 novembre 2025 nommant les présidents des jurys des concours externes spéciaux de l'agrégation ouverts au titre de la session 2026,
- Vu les propositions de la présidente du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours externe spécial de l'agrégation, section sciences de la vie-sciences de la Terre et de l'Univers, est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme Hélène POUZET
Professeure des universités

Académie de PARIS

Vice-Président

M. Jean-Marc MOULLET
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Administration centrale

Secrétaire générale

Mme Cécile ROBIN-GUILLOCHEAU
Professeure des universités

Académie de RENNES

Membres du jury

Mme Sophie BELTRAN BECH
Professeure des universités

Académie de POITIERS

Mme Hélène CLAUCE
Professeure de chaire supérieure

Académie d' AMIENS

M. Clément GANINO
Maître de conférences

Académie de NICE

M. Arnaud JEAN
Professeur agrégé

Académie de CRETEIL

M. Guillaume LE HIR
Professeur des universités

Académie de PARIS

Mme Juliette ROCHET
Professeure agrégée

Académie de PARIS

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 14 janvier 2026

Pour le ministre de l'éducation nationale,
et par délégation,
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Nadine COLLINEAU

